

Règlement d'ordre intérieur

ART 1. Horaire des cours

- Les cours se donnent :

-à Miécret, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

-à Jeneffe, de 8h45 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.

- Le mercredi, les cours se terminent :

-à 12h00, à Miécret.

-à 12h10, à Jeneffe.

La ponctualité est de rigueur aussi bien en maternel qu'en primaire.

ART 2. Garderies

- Déroulement

Les élèves de l'école peuvent bénéficier d'un service garderie tous les jours, à partir de :

-7h00 pour Jeneffe au matin jusqu'à 18h00, après les cours.

-7h15 pour Miécret au matin jusqu'à 18h00, après les cours.

Une participation financière sous forme de carte prépayée est demandée quelle que soit la durée de la présence de l'élève à la garderie. (Achat à l'administration communale). La garderie est reconnue par l'ONE.

La participation financière des accueils est fixée à 0,50€ par demi-heure et par enfant (sans taux dégressif). L'accueillante est chargée de valider les périodes consommées au moment où l'enfant arrive ou repart de l'accueil. Chaque demi-heure entamée sera comptabilisée, toutes les cartes sont conservées par l'accueillante.

Pour Jeneffe, il est indispensable de s'inscrire sur le panneau prévu à cet effet.

- Sécurité

La présence de chaque enfant étant notée dans un registre, seuls les enfants inscrits à l'accueil sont sous la responsabilité de l'accueillante.

Le R.O.I de l'école est d'application pendant les périodes d'accueil.

- Organisation des devoirs

L'accueil propose aux enfants un lieu de loisirs et de détente pour tous et non une étude surveillée.